



INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS
DU CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL
ROBERT BALLANGER
93602 AULNAY-SOUS-BOIS CEDEX
Téléphone : 01.49.36.71.10 ou 71.09
Télécopie : 01.49.36.72.39
Madame Colette Gentil
Directrice des soins chargée de la formation



PROJET DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS DE PREMIÈRE ANNÉE

PROMOTION 2008-2011

Équipe pédagogique de 1^e année

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	1
LES OBJECTIFS DE LA PREMIÈRE ANNÉE DE FORMATION	2
1. OBJECTIFS GLOBAUX	2
2. OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES	2
LES PRINCIPES PÉDAGOGIQUES	3
LE DÉROULÉ D'ANNÉE	4
ORGANISATION DE LA FORMATION	5
1. LA FORMATION THÉORIQUE	5
1.1. Les modules fixes	5
1.2. Les modules transversaux	5
1.3. Modalités d'évaluation	6
2. LES STAGES	7
2.1. Les stages	7
2.2. Modalités d'évaluation	7
3. LES MISES EN SITUATION PROFESSIONNELLE	7
4. ADMISSION EN DEUXIÈME ANNÉE	8
5. LE SUIVI PÉDAGOGIQUE	9
6. LES ORIENTATIONS DU PROJET PÉDAGOGIQUE	10
ANNEXE	Erreur ! Signet non défini.1

PRÉAMBULE

« Le programme des études d'infirmier a pour objectif de favoriser l'émergence d'un nouveau profil d'infirmier dont les caractéristiques seront les suivantes :

- un infirmier apte à répondre aux besoins de santé d'un individu ou d'un groupe dans le domaine préventif, curatif, de réadaptation et de réhabilitation ;
- un infirmier polyvalent apte à dispenser des soins infirmiers prenant en compte l'ensemble des problèmes posés par une atteinte fonctionnelle et une détresse physique ou psychologique qui frappe une personne. L'infirmier doit faire participer l'individu ou le groupe en prenant en considération leur dimension culturelle et leur personnalité ;
- un infirmier bénéficiant d'une meilleure reconnaissance sociale grâce à un savoir lui permettant d'affirmer une réelle professionnalisation. »¹

¹ Programme des études conduisant au diplôme d'État d'infirmier et d'infirmière, annexe à l'arrêté du 23 mars 1992 modifié par l'annexe à l'arrêté du 28 septembre 2001.

LES OBJECTIFS DE LA PREMIÈRE ANNÉE DE FORMATION

1. OBJECTIFS GLOBAUX

Cette année de formation a pour objectif de :

- Permettre à chaque étudiant d'acquérir les connaissances et les compétences lui permettant d'accéder à la seconde année de formation infirmière,
- Répondre aux besoins des patients, de participer à leur éducation et à celle de leur entourage dans le cadre d'une prise en charge globale des personnes en liaison avec les autres professionnels au sein d'une équipe pluridisciplinaire en milieu hospitalier et extra hospitalier.

2. OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES

Au terme de cette année de formation, l'étudiant sera capable de :

- Identifier ses valeurs personnelles et les valeurs de la profession ;
- Reconnaître les fonctions des différents acteurs qui constituent une équipe de soins ;
- S'intégrer dans une équipe pluridisciplinaire ;
- Acquérir dans les modules enseignés en 1^{ère} Année
 - les connaissances en anatomie physiologie, pharmacologie, pathologie, soins infirmiers, hygiène, santé publique, sciences humaines, législation, éthique, déontologie, responsabilité et organisation du travail ;
 - les principes de bases nécessaires à l'exercice des gestes techniques infirmiers ;
 - les principes méthodologiques de la démarche de soins ;
- Développer le raisonnement clinique ;
- Élaborer et mettre en oeuvre un projet de soins auprès d'adultes ou d'enfants, dans une structure de soins ou d'hébergement en tenant compte de la dimension des personnes soignées et en se référant aux différents apports théoriques et législatifs ;
- Participer à l'accueil de la personne et de son entourage ;
- Adapter son action au sein d'une équipe pluridisciplinaire ;
- Transmettre ses observations par oral et par écrit.

LES PRINCIPES PÉDAGOGIQUES

Cette formation a pour principes pédagogiques :

- « La créativité et la faculté d'adaptation en adéquation avec la diversité des lieux d'exercice et avec l'évolution des sciences, des techniques et des besoins de santé,
- La responsabilisation pour lui permettre, tout au long du cursus, d'élaborer son projet professionnel,
- Le renforcement des sciences humaines dans la formation des infirmières en vue d'améliorer la relation thérapeutique entre le soignant et le soigné,
- L'articulation de la formation autour des connaissances professionnelles, des aptitudes, des attitudes personnelles de l'étudiant et de son projet professionnel,
- La cohérence entre les objectifs de formation, les principes pédagogiques et les pratiques professionnelles,
- Le suivi pédagogique basé sur l'accompagnement et le développement personnel de l'étudiant en vue d'une meilleure intégration de connaissances par celui ci,
- La dynamique du projet de formation fondée sur la progression et le renforcement des connaissances régulièrement réactualisées,
- L'accent mis sur une pédagogie active basée sur le travail en groupe et le questionnement des pratiques,
- L'actualisation régulière du programme de formation (...) en fonction de l'évolution des sciences et des techniques et de celle de la pédagogie et de la pratique professionnelle. »²

² Programme des études conduisant au diplôme d'état d'infirmier et d'infirmière, annexe à l'arrêté du 23 mars 1992 modifié par l'annexe à l'arrêté du 28 septembre 2001.

LE DÉROULÉ D'ANNÉE

L'ensemble de la formation se déroule sur une année du :

Lundi 29 septembre 2008 au Vendredi 31 août 2009

Elle comprend 1655 heures d'enseignement réparties de la façon suivante :

- Enseignements théoriques, soit 23 semaines de cours, dont 390 heures de modules fixes et 400 heures de modules transversaux ;
- Stages, soit 16 semaines, soit 560 heures ;
- Congés, soit 9 semaines, 315 heures.

Soit un total de 49 semaines.

ORGANISATION DE LA FORMATION

1. LA FORMATION THÉORIQUE

La formation est organisée en modules fixes et transversaux. L'enseignement théorique est dispensé sur la base de 35 heures par semaine sous forme de cours magistraux, travaux dirigés et évaluation des connaissances. La présence aux travaux dirigés est obligatoire. Les cours sont facultatifs sauf pour les étudiants qui perçoivent des aides financières.

1.1. Les modules fixes

Au terme de chaque module, l'étudiant devra avoir acquis les connaissances spécifiques à l'enseignement afin d'être capable d'analyser la situation de soins d'une personne soignée ou d'un groupe de patients et de réaliser les soins infirmiers relevant du rôle propre et de la prescription médicale en adoptant l'attitude professionnelle requise.

- Soins infirmiers aux personnes atteintes d'affections traumatologiques et orthopédiques (60 heures).
- Soins infirmiers aux personnes atteintes d'affections cardio-vasculaires (60 heures) ;
- Soins infirmiers aux personnes atteintes d'affections respiratoires (60 heures) ;
- Soins infirmiers en maternité et aux personnes atteintes d'affections gynécologiques (40 heures) ;
- Soins infirmiers aux personnes atteintes de névroses et de troubles dépressifs (90 heures) ;
- Soins infirmiers aux personnes âgées (80 heures) ;

1.2. Les modules transversaux

Les modules transversaux ont pour objectif de permettre aux étudiants d'acquérir les connaissances indispensables à l'exercice des soins relevant du rôle propre de l'infirmier et à ceux réalisés sur prescription médicale. Ces modules sont débutés en première année et seront approfondis en deuxième et troisième année de formation.

- Hygiène (40 heures)

L'étudiant devra être capable d'appliquer les différents principes de base d'hygiène, en s'adaptant au contexte et au lieu.

- Soins infirmiers (160 heures)

L'étudiant devra avoir acquis :

Les connaissances liées aux principes de la démarche de soins, du raisonnement clinique et diagnostic pour analyser une situation de soins d'une personne ou d'un groupe,
Réaliser des soins infirmiers relevant du rôle propre et du rôle sur prescription médicale pour une personne soignée ou un groupe en appliquant les principes d'hygiène et en respectant les critères de qualité de soins,
Adopter une attitude d'écoute, de témoigner de l'empathie en tenant compte de ses propres émotions et de celles de la personne soignée ou du groupe,

- Sciences humaines (70 heures)

Prendre en compte la dimension holistique de la personne lors des soins,
Prendre en compte les rituels culturels du patient lors de l'élaboration du projet de soins.

- Santé publique (40 heures)

Acquérir les connaissances de bases concernant la santé publique et ses domaines d'application,
Identifier les principes de la démarche de santé publique,
Identifier les problèmes actuels de santé publique en France. (Information en santé dans les écoles primaires en seine Saint-Denis)

- Déontologie, responsabilité législation organisation du travail éthique (35 heures)

Acquérir les connaissances déontologiques éthiques, législatives nécessaires à l'exercice de la profession d'infirmier.

- Pharmacie anatomie physiologie (55 heures)

Identifier les éléments de base d'anatomie physiologie des appareils enseignés durant l'année, et acquérir les connaissances de base en pharmacologie.

1.3. Modalités d'évaluation

L'évaluation des connaissances et des aptitudes des étudiants est effectuée tout au long de leur formation au moyen d'un contrôle continu des connaissances théoriques, cliniques et des stages.

Le contrôle continu des connaissances théoriques comprend 5 évaluations portant sur les enseignements dispensés au cours de la première année. L'évaluation des modules transversaux sera intégrée dans celle des autres modules, leur accordant une cotation distincte. Chaque évaluation est notée sur 20 points et doit avoir lieu au plus tard dans le trimestre qui suit l'enseignement. Les contenus inhérents au module fixe sont notés sur douze points. Les huit points restant sont attribués au(x) module(s) transversal (aux). Les questions de connaissances sont priorisées en première année. Les calculs de dose sont demandés à chaque évaluation.

Ces évaluations porteront sur les thèmes suivants :

- La première évaluation écrite portera sur le module de soins infirmiers aux personnes atteintes d'affections traumatologiques et orthopédiques.
- La seconde évaluation écrite portera sur les modules de soins infirmiers aux personnes atteintes d'affections cardio-vasculaires et respiratoires ;(deux évaluations à des moments différents mais une seule note sur 20 points)

- La troisième évaluation écrite portera sur le module de soins infirmiers en maternité et aux personnes atteintes d'affections gynécologiques ;
- La quatrième évaluation écrite portera sur le module de soins infirmiers aux personnes âgées
- La cinquième évaluation écrite portera sur le module de soins infirmiers aux personnes atteintes de névroses ;

2. LES STAGES

2.1. Les stages

Les stages constituent au sein de la formation un temps d'apprentissage privilégié d'une pratique professionnelle par la possibilité qu'ils offrent de dispenser des soins infirmiers. Ils s'effectuent en milieu hospitalier et en milieu extra hospitalier dans des structures bénéficiant d'un encadrement adapté. L'enseignement clinique doit être assuré par du personnel diplômé qui prépare progressivement les étudiants aux responsabilités qu'impliquent les soins infirmiers. La première année de formation comprend 4 stages de 4 semaines. Ils sont planifiés de la façon suivante :

- Stage n°1 : du 10 novembre au 8 décembre 2008 soit 4 semaines ;
- Stage n°2 : du 23 février 2009 au 23 Mars 2009 soit 4 semaines ;
- Stage n°3 : du 25 mai 2009 au 22 juin 2009 soit 4 semaines ;
- Stage n°4 : du 6 juillet au 3 août ou du 3 au 31 août 2009.

Les stages s'effectueront dans les spécialités suivantes :

- La chirurgie ;
- La gériatrie ou la géronto-psychiatrie ;
- La médecine ;
- La santé publique.

En amont de chaque stage, il sera demandé aux étudiants d'élaborer des objectifs personnels d'apprentissage qui seront validés par un formateur et présentés au responsable du service. De même, il leur sera remis un livret de suivi des acquisitions en soins infirmiers qui doit être mis à jour par l'étudiant à chaque stage.

2.2. Modalités d'évaluation

À l'issue de chaque stage, une évaluation est réalisée en collaboration avec l'équipe ayant effectivement assuré l'encadrement de l'étudiant, par la personne du service responsable du stage et ce conformément à l'article 6 de l'arrêté du 06 septembre 2001. Chacun des stages est noté sur 20 points. Les notes sont étayées par une appréciation précise et motivée. La personne responsable de la notation communique la note et l'appréciation à l'étudiant au cours d'un entretien.

3. LES MISES EN SITUATION PROFESSIONNELLE

Deux mises en situation professionnelle sont organisées au cours de l'année de formation. Elles sont destinées à évaluer les capacités de l'étudiant au regard de son niveau d'acquisition. Ces évaluations portent sur l'élaboration de la démarche de soins et la réalisation de soins.

Elles se déroulent dans un service hospitalier ou de secteur extra hospitalier dans lequel l'étudiant est en stage depuis au moins une semaine.

La prise en charge sera d'un patient pour la 1^e mise en situation professionnelle et de deux patients pour la seconde mise en situation professionnelle. Lors de ces évaluations, pour chaque patient pris en charge, les étudiants devront présenter l'ensemble des soins et les démarches de soins correspondantes. Le jury choisit un soin dans la mesure du possible aseptique sauf pour la première mise en situation professionnelle.

La mise en situation professionnelle n°1 aura lieu, dès le premier stage pour la majorité de la promotion. Pour les autres étudiants, elle aura lieu au 2^e stage. La mise en situation professionnelle n°2 aura lieu à partir du 2^e stage pour la majorité de la promotion. Pour les autres étudiants, elle aura lieu au cours du 3^e stage.

Les éventuels rattrapages seront planifiés, si possible, dès le 3^e stage.

Chacune d'elle est notée sur 20 points dont :

- 10 points pour la présentation de la démarche de soins ;
- 10 points pour la réalisation des soins.

L'évaluation est assurée par un enseignant de l'institut de formation en soins infirmiers dont relève l'étudiant et par la personne responsable de l'étudiant en stage.

4. ADMISSION EN DEUXIÈME ANNÉE

Pour être admis d'emblée en deuxième année, l'étudiant doit obtenir un total de points au moins égal à 50 sur 100 à l'ensemble des évaluations théoriques réalisées au cours de cette année d'études une note moyenne au moins égale à 10 sur 20 aux mises en situation professionnelle et une note moyenne au moins égale à 10 sur 20 à l'ensemble des stages.

L'étudiant doit en outre ne pas avoir obtenu :

- plus de 2 notes inférieures à 10 sur 20 aux évaluations théoriques sans qu'aucune de celles ci ne soit inférieure à 8 sur 20 ;
- de note inférieure à 8 sur 20 à une mise en situation professionnelle ;
- plus de deux notes inférieures à 8 sur 20 en stage.

Pour les évaluations théoriques, l'étudiant bénéficie, dans chacune des évaluations où il n'a pas obtenu la moyenne, d'une épreuve écrite de rattrapage organisée selon les mêmes modalités que celle de l'évaluation initiale. Les épreuves se déroulent avant la rentrée scolaire suivante. La note obtenue à chacune de ces épreuves se substitue à la note obtenue à l'évaluation initiale si elle est supérieure à celle-ci.

L'étudiant qui n'a pas obtenu une note moyenne au moins égale à 10 sur 20 aux mises en situation professionnelle ou qui a obtenu une note inférieure à 8 sur 20 à l'une d'entre elles bénéficie d'une mise en situation professionnelle de rattrapage. Celle-ci est organisée au cours ou à l'issue d'un des autres stages effectués par l'étudiant au cours de cette année scolaire. La note obtenue à cette mise en situation professionnelle de rattrapage se substitue à la plus

faible des deux notes qui avaient été attribuées aux deux mises en situation professionnelle initiale.

Pour être admis en deuxième année, l'étudiant doit obtenir après les épreuves de rattrapage un total de points au moins égal à 50 sur 100 aux épreuves théoriques. L'étudiant qui à l'issue de ces épreuves ne satisfait pas à l'ensemble des conditions peut être autorisé à redoubler la première année par le directeur de l'institut de formation en soins infirmiers après avis du conseil pédagogique. Il perd le bénéfice de l'ensemble des évaluations réalisées au cours de la première année d'études qu'il avait effectuée.

5. LE SUIVI PÉDAGOGIQUE

Le suivi pédagogique repose sur le principe de l'accompagnement et le développement personnel et professionnel de l'étudiant en vue d'une meilleure intégration des connaissances par celui-ci. Il est centré sur la connaissance de soi et le travail de groupe. Il représente 30 heures de formation sur l'année.

Chaque étudiant a un formateur référent qu'il rencontrera individuellement 2 fois dans l'année. Le premier entretien sera réalisé avant les vacances de Noël et le deuxième entretien devra avoir lieu avant les vacances d'été. Cet accompagnement, tout au long de son cursus a pour finalité de favoriser l'apprentissage et de l'aider à construire son projet professionnel. Ainsi, ces rencontres permettront de faire un bilan concernant les différents résultats d'évaluation et les acquisitions techniques au regard du livret de suivi des acquisitions en soins infirmiers. Elles permettront également, de cerner et peut-être d'améliorer sa méthodologie de travail, d'apprécier sa connaissance de soi, afin d'élaborer avec lui des objectifs individualisés de formation.

L'étudiant participe à des exercices favorisant la connaissance de soi et l'autoévaluation,

Pour favoriser les liens entre la pratique et la théorie, l'accent sera mis sur la préparation du stage par spécificité de service, l'exploitation du stage, et des analyses de situation : situations vécues, études de cas concrets, échanges avec les professionnels.

Parrainage des étudiants de 1^{ère} Année par les étudiants de 2^{ème} Année

1- Objectifs généraux :

- Améliorer le vécu de la formation
- Favoriser la communication entre les promotions
- Partage des compétences et des savoirs entre les promotions
 - Pour les étudiants de première année :
 - Faciliter leur intégration au milieu hospitalier et à la formation d'étudiant en soins infirmiers
 - Pour les étudiants de deuxième année
 - Développer des capacités d'encadrement ceci dans la continuité du travail mené lors de leur première année sur le tutorat.
 - S'investir dans la formation en soins infirmiers

Visite de l'établissements des locaux et des différents services par des étudiants de 2^{ème} année

6. LES ORIENTATIONS DU PROJET PÉDAGOGIQUE

En accord avec les orientations du projet pédagogique institutionnel, les axes suivants seront traités :

- L'approfondissement du respect mutuel ;
- L'élaboration du projet professionnel ;
- Le travail en équipe ;
- La responsabilité ;
- La déontologie.

Pour ce faire, l'étudiant doit être :

- Acteur de sa formation : il développe sa créativité, il est motivé et met son potentiel au service de la formation pour l'enrichir avec partage des compétences ;
- Autonome : l'étudiant gère les contraintes et sa marge de liberté en étant capable de faire des choix et en les assumant ;
- Responsable : l'étudiant assume ses choix et en rend compte. Il se positionne en tant qu'individu et il est conscient de ses actes ;
- Impliqué dans la vie de l'institut : par la bonne tenue des salles de cours et la bonne tenue de la salle informatique ; dans sa formation, par des travaux de recherche, exposés, exploitations de stage, partage des compétences individuelles.

Les formateurs appuient leur pédagogie sur 3 axes :

- Une pédagogie relationnelle :
Partage des savoirs, savoir faire, savoir être et savoir devenir entre l'étudiant et ses collègues de promotion en soins infirmiers, les élèves auxiliaires de puériculture, les élèves aides-soignants, les formateurs du terrain et les formateurs permanents de l'institut de formation en soins infirmiers.
- Une pédagogie en alternance :
Exploitation, confrontation des connaissances et expériences en stage (préparation de la mise en situation professionnelle, atelier démarche de soins, recherche spécifique sur le terrain de stage, analyse de pratique, groupe de parole, atelier travail de fin d'études), dans le but notamment de développer sa capacité d'écoute et d'expression orale dans le groupe.
Acquisition gestuelle (travaux pratiques, développement de la dextérité) dans la mesure du possible, en lien avec les modules étudiés.
- Une pédagogie de l'autonomie :
Inscription de l'étudiant, selon ses besoins, à des ateliers spécifiques tels qu'ateliers calculs de dose, travaux pratiques, démarche de soins... ;
Utilisation du centre de documentation et des nouvelles technologies d'information et

de communication en salle informatique ;
Élaboration d'objectifs personnels avant chaque stage.

